

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ANPIHM, la CHA, la FAF et le GFPH dénoncent la proposition de loi «*de simplification des normes applicables aux collectivités locales*» du sénateur Eric DOLIGE, suite attendue de son rapport de commande du Président de la République..

Dès son titre ce texte instaure une confusion sémantique, entre normes et règles, qui n'a pas sa place dans un texte législatif. .

La suppression de la possibilité d'émettre un avis 'conforme' relègue les CCDSA à un rôle de chambre d'enregistrement et non plus d'expertise participative des représentants associatifs..

Le transfert de responsabilité de la définition des dérogations et des mesures de substitution au pouvoir réglementaire ressemble fort à ce qui a motivé la censure par le Conseil Constitutionnel d'un texte précédent.

La constitutionnalité des dispositions légitimant des interprétations 'locales' des textes réglementaires ne pouvant que conduire à des inégalités de traitements et de résultats d'une collectivité territoriale à l'autre apparait toute aussi contestable.

L'exceptionnalité et la motivation de la sollicitation, par le Président du Sénat, le 24 aout 2011, d'un avis du Conseil d'Etat, avant même l'ouverture du débat parlementaire qui aurait, par essence, la faculté de les lever, révèlent la hauteur des incertitudes de légitimité pressenties.

Quoi qu'il en soit, l'ANPIHM, la CHA, la FAF et le GFPH ne peuvent laisser leurs membres devenir les victimes expiatoires de toute politique de déréglementation attentatoire à l'Egalité républicaine et à leurs conditions de vie. Politique paradoxalement conduite ici par ceux qui, avec la loi du 11 février 2005 instaurèrent unanimement et en s'en félicitant des règles qu'ils fustigent aujourd'hui.

L'ANPIHM, la CHA, la FAF et le GFPH appellent à un rejet unanime par les associations représentatives concernées des mesures restrictives à l'accessibilité contenues dans la «*proposition de loi de simplification des normes applicables aux collectivités locales*».

Le 29 aout 2011

Pour les présidents de l'ANPIHM, de la CHA, de la FAF et du GFPH.

Christian FRANCOIS,

administrateur de l'ANPIHM et de la CHA,